Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 031-213101876-20250306-2025_014-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 mars 2025
Acte n° **2025-014**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme BRUN
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme STEMER a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme VALENTI a donné procuration à M. GAUTHIER
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. LOUZON a donné procuration à M. CANILLO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	26
procurations :	7
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Date de la convocation : 27 février 2025

Thème : 4.1 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Objet : Création de postes titulaires

M. SEVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur « Ressources Humaines et Dialogue Social », en application de l'article L. 313.1 du Code Général de la Fonction Publique, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer les postes indiqués ci-dessous, dans le cadre :

- Des avancements de grades qui ont été étudiés, en priorité, en fonction des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion, à savoir :
 - La manière de servir / respect du service public,
 - L'expérience acquise et la valeur professionnelle (cf. entretien professionnel),
 - L'effort de formation et/ou de préparation au concours/examen,
 - Un équilibre H/F (en fonction de la proportionnalité dans le grade),
 - L'ancienneté dans le grade.

 De plus, il est également pris en compte les éléments suivants :
 - Les agents qui ont fait l'effort de passer des examens et qui les ont obtenus ;
 - Les agents qui n'ont pas eu d'évolution de carrière depuis plus de 5 ans.

 L'avis a été demandé aux responsables de service concernés et aux élus référents.

- De la promotion interne suite aux inscriptions sur liste d'aptitude.

Il convient donc de créer les postes indiqués ci-dessous :
- 1 poste de rédacteur à 35/35ème
- 1 poste d'attaché à 35/35ème
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine à 35/35ème

Les postes ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35/35ème
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à 35/35ème
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35/35ème
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à 35/35ème
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2ème classe à 35/35ème

.../...

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 031-213101876-20250306-2025_014-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2025 – acte n° 2025-014 – page 2/2
Thème :	4.1 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet :	Création de postes titulaires

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 27 janvier 2025 et au Comité Social Territorial du 13 février 2025.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : approuve la création des postes ci-dessus détaillés suite aux avancements de grade :

A l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	1 (*M. Franchina*)

ARTICLE 2 : approuve la création des postes ci-dessus détaillés suite à promotion interne :

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 3 : dit que les postes seront intégrés dans la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

ARTICLE 4 : dit que les anciens postes seront supprimés au 1er mai 2025 au tableau des effectifs.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

ARTICLE 8 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 9 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 mars 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 MARS 2025